

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 25 juillet 2019

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 24 juillet 2019 à 18h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **12**

Votants **12**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2019

Date d'affichage du procès-verbal : 25 juillet 2019

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : MM. **BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - GRANDOILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : MM **BERGER Alexandre - BOSSON Julie - ROUX William**

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Madame Mireille VIGNARD**.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2019 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2019.

2. Décision Modificative n° 1 budget commune :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative n° 1 pour équilibrer les opérations relatives à la voirie 2019 et à l'achat du tènement Roustand comme suit :

NATURE DES DEPENSES	ARTICLE OPERATION	DEPENSES	RECETTES
TERRAINS NUS	211 – 101	45 000 €	
RESEAUX DE VOIRIE	2151-107	- 10 000 €	
RESEAUX DE VOIRIE	2151-108	10 000 €	
SUBVENTION NON TRANSF. REGION	1322-101		45 000 €
TOTAL		45 000 €	45 000 €

Le conseil accepte cette décision modificative n°1.

Adopté : Une délibération sera prise.

3. Tènement Roustand :

➤ Protocole d'accord pour l'achat :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision d'acquisition par voie de préemption de ce tènement. Il fait part qu'entre temps, un accord amiable a été trouvé avec le vendeur.

Considérant l'accord amiable, le conseil municipal décide d'accepter cet accord et autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à cette acquisition.

Adopté : Une délibération sera prise.

➤ Désignation d'un maître d'œuvre :

Monsieur le Maire fait part que la maison ancienne a un toit en mauvais état qui nécessite une rénovation, d'autant que sa couverture est en vieilles plaques de fibro ciment contenant de l'amiante. Il propose de faire réaliser la

rénovation du toit qui permettrait d'obtenir une aide pour le financement de l'achat. Pour cela, il propose de désigner un maître d'œuvre pour réaliser un avant-projet détaillé avec estimatif qui permettrait de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « bonus ruralité »

Le Conseil Municipal souhaite que soit réalisé un devis par une entreprise et propose de remettre ce point au prochain conseil municipal.

4. Opération « des Jayettes » :

M. le maire rappelle au conseil municipal que l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) "des Jayettes" intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 27 janvier 2016 ne correspond plus à une faisabilité de projet proposé par un opérateur. De ce fait, Il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une modification simplifiée du P.L.U. de la commune.

Il présente les quatre offres reçues.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, celle du Cabinet « éco Stratégie » d'un montant de 1 975 € HT.

Adopté : Une délibération sera prise.

5. Valence Romans Agglo : Transfert de compétences, informatisation des écoles

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de transfert de compétences « informatisation des écoles » de mise à disposition des biens de Châteaudouble à la Communauté d'Agglo Valence Romans Agglo pour une évaluation nette comptable au 1^{er} janvier 2019 de 10 387.73 €. Ce transfert imposera une participation annuelle à Valence Romans Agglo.

Le Conseil Municipal prend acte de ce procès-verbal et autorise le Maire à le signer.

Adopté : Une délibération sera prise.

6. Centre de Gestion : convention d'adhésion au service « archivage ».

Monsieur le Maire fait part de la convention d'adhésion au service « archivage » du Centre de Gestion de la Drôme qui a pour objet de mettre à disposition, 2 jours/an au prix de 205 €/jour de travail effectif, un attaché de conservation du patrimoine pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Il est proposé de se rapprocher de Valence Romans Agglo qui propose un service similaire et de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

7. Questions diverses :

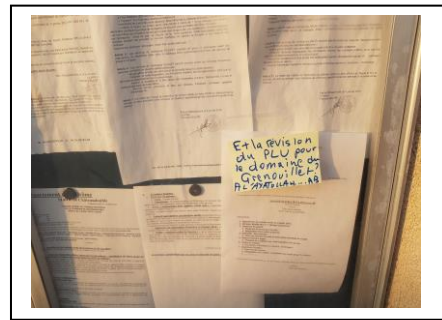
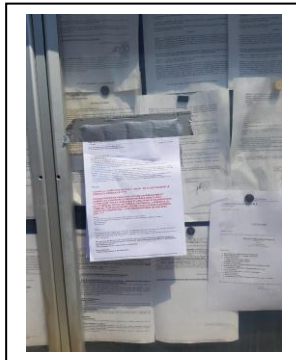
➤ **Point sur les travaux :**

- **Bibliothèque :** Le chantier avance normalement

- **Salle des fêtes :** Pour répondre aux normes acoustiques, l'architecte propose de modifier la façade Nord avec suppression des fenêtres et d'installer un sas devant l'entrée. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette proposition.

➤ **Désignation d'un veilleur communal cours d'eau « La Véore » :** Monsieur Alexandre BERGER est désigné veilleur titulaire, Monsieur François BELLIER veilleur suppléant

➤ **Domaine du grenouillet :** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, depuis trois jours, des revendications portant grief contre la commune et le Maire sont apposées sur le panneau d'affichage officiel de la Mairie (copies en Mairie) émanant du domaine du grenouillet. De plus, Il indique que celui-ci a intenté un recours contre le Plan Local d'Urbanisme de la commune qui a été débouté par le tribunal administratif de Grenoble par jugement rendu le 2 mai 2019 et qu'il a fait appel de ce jugement auprès de la cour administrative d'appel de Lyon.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 4 septembre 2019 à 20h30